

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

Présents-es :	M. Raphael PRINA, Président
	Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-président), Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Philippe SIMON et Stéphane SCHWEIZER
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	Yves Marie TRONO, Maire
	MM. Christian GORCE et Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Excusés :	Mme Corinne BAUDET, MM. Steve DELAUDE et Michel MOUTON
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 29 octobre 2015	2
1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 29 octobre 2015.....	3
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	3
1. Divers.....	3
a) Noël des Aînés	3
b) Noël dans le Village	3
c) Promotions citoyennes.....	3
d) Mérite communal.....	3
1. Rapport de la commission sociale relatif à l'octroi des subventions 2015	3
2. Rapport de la Commission des sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2014/2015	4
3. Rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2016	5
D. Propositions de l'Exécutif.....	5
1. Délibération N°12-2015 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2016 et du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter.....	5
2. Délibération N°13-2015 : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'000.- pour les travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux	6
E. Communications de l'Exécutif.....	7
1. Feuille de route du Conseil administratif - législature 2015-2020	7
2. Divers.....	12

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

a.	Projet de déménagement de la caserne des pompiers	12
b.	Couverture du court N°3 du tennis.....	13
c.	Délibération « Garage Bourgeois SA » : délai référendaire passé.....	14
d.	Dépassements de crédit : sèche-cheveux et W.-C à la piscine	14
e.	Présentation publique du projet du tram par l'Etat	14
f.	Réponses aux questions posées lors de la séance du 29 octobre 2015	15
F.	Propositions individuelles & questions	15
1.	Rencontre avec le Conseil municipal de Bardonnex et visite du Musée de l'Ordre de Malte.....	15
2.	Eclairage du passage piétons du chemin du Relai	15
3.	Sécurité sur les chemins agricoles	15
4.	Félicitations	16

Le Président, M. Prina souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue Yves-Marie Trono, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs, MM. Fernand Savigny et Christian Gorce. Il salue le public (2 personnes). Il excuse les absences de Mme Baudet et de MM. Mouton et Delaude.

Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 29 octobre 2015

Les modifications suivantes sont demandées :

P. 5, point 14 – 352 *Incendie et secours – Participation aux frais des communes* : « M. Savigny précise que l'augmentation du SIS mentionnée, de + CHF 20'400.-, provient d'une demande de la Ville de Genève **partiellement acceptée par l'ACG**. La participation des communes n'avait pas été augmentée depuis des années et ne correspondait plus à la réalité **aux prestations du SIS aux communes**. A terme, ~~cette~~ l'augmentation **future de la participation communale** s'accompagnera d'une possibilité pour les communes, de prendre une part plus active à la gestion du SIS. »

P. 6, 73–314 : « Suite à une question de M. Gaudin, M. Gorce explique que la commune a le projet de ~~vendre~~ **confier le contenu les deux des bennes à encombrants** à une entreprise, qui en ferait le tri **pour un coût similaire à celui supporté actuellement**. Il n'y aurait pas ~~de gain~~ **d'économie** par rapport au système actuel, à inscrire dans les ~~recettes~~ **comptes** de la commune, (...). »

P. 6, 78–440 *Autres tâches de protection – Part à des recettes fédérales* : « M. Cheyroux demande pourquoi la commune ~~ne redistribue plus~~ **n'a pas prévu de mettre au budget** de montant pour la taxe CO2 depuis 2014. »

P. 7, 90–341 *Impôts – Péréquation financière intercommunale* : « (...) La raison pour laquelle cela diminue l'an prochain provient ~~de ce~~ qu'une commune, sur le canton, a reçu une **recettes fiscales très importantes en 2014 et doit fortement** contribuer à la péréquation intercommunale ~~particulièrement importante~~ l'an passé, ce qui influe et donne, pour Perly-Certoux, un montant inférieur cette année. »

P. 7, 90 – 408 *Impôts – Fonds péréquation fin. communale* : « (...) Si Perly-Certoux inscrit CHF 105'000.- de moins, cela peut provenir soit d'une baisse des recettes fiscales **estimées** entrées dans ce Fonds, soit que la capacité financière de la commune s'est améliorée **entraînant une diminution de sa participation au Fonds**. ~~et que sa part a diminué.~~ »

P. 8, 6^e paragraphe : « Concernant ~~les~~ **le tableau des** amortissements, M. Savigny explique que dans trois lignes, (...). **Exception, Cette couleur n'apparaît pas** à la ligne « Zone 20 et amén.4 places – Village Perly », car la date 2017 est fixée dans la délibération, elle n'est **donc** pas repoussée. (...) »

P. 8, 8^e paragraphe : « (...) Une baisse du centime ~~indiquerait une bonne santé financière de la commune et diminuerait sa part.~~ **entraîne une augmentation de la capacité financière de la commune et une diminution de sa**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

part dans l'imposition des revenus professionnels de ses habitants travaillant sur d'autres communes (part privilégiée). Surtout, les habitants paieraient davantage d'impôts selon le lieu dans lequel ils travaillent, **comme la Ville de Genève, qui a un centime additionnel plus élevé que Perly-Certoux.** ~~un effet paradoxal d'une baisse du centime.~~ »

P. 10, lettre f) : « Réponses aux questions posées lors de la séance du ~~29 octobre~~ 24 septembre 2015 »

P. 11, dernier paragraphe : « Mme Maytain rapporte une demande d'un grand-papa, qui déplore que les bancs à proximité des ~~jeunes jeux~~ au bord de l'Aire n'offrent pas la ~~de~~ vue sur ~~les jeux~~ **ces derniers. Ainsi, lorsque les enfants jouent, les accompagnants doivent rester debout pour avoir un œil sur les petits.** ~~Du coup, les adultes doivent rester debout pour surveiller les jeunes jeux des enfants.~~ Elle demande **donc** qu'un banc soit installé de manière plus appropriée (...) »

P. 12, point 9 : « M. Cheyroux demande qu'on ~~renforce la sécurité sur ce chemin limitrophe d'un parc très fréquenté par les enfants.~~ **consolide la barrière du parc pour rendre impossible le jaillissement d'un enfant depuis la place du parc sur le chemin.** »

Ainsi modifié, le procès-verbal est adopté par 14 voix « pour » et une abstention.

1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 29 octobre 2015

Le compte-rendu de la séance du 29 octobre est accepté par 14 voix « pour » et une abstention.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Divers

a) Noël des Aînés

Le Président informe qu'il aura lieu le 18 décembre à la salle polyvalente. Les membres du Conseil municipal sont invités mais sans les conjoints. Les membres de la Commission sociale prendront en charge le service de l'apéritif dès 18h, des digestifs et de la distribution des cadeaux en fin de repas. Des places seront réservées, non nominatives, à différentes tables. Une invitation sera envoyée, il faut s'inscrire pour la soirée.

b) Noël dans le Village

Il aura lieu le mardi 22 décembre dès 18h30 à Certoux, route de Base, vers chez Ethenoz. Le tronçon de la route de Base sera interdit à la circulation, à l'exception des TPG.

c) Promotions citoyennes

Organisée par la Ville de Genève pour l'ensemble des jeunes citoyens du canton, elle aura lieu le mardi 1^{er} mars 2016 à 20h au Théâtre du Léman. Le Président demande si des Conseillers municipaux souhaitent participer à cette soirée. Mme Maytain et M. Gorce s'annoncent pour y participer.

d) Mérite communal

Le Président appelle les membres du Conseil municipal à présenter des candidatures. Le délai de dépôt est fixé au 30 novembre, le formulaire se trouve sur le site internet de la commune. Sont éligibles des personnes, des groupes, ayant accompli un ou des haut faits, dans différents domaines sportifs, culturels, etc, et qui projettent une certaine aura sur la commune de Perly-Certoux.

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la Commission sociale relatif à l'octroi des subventions 2015

Mme Bowman, présidente de la Commission, indique que la Commission sociale s'est réunie deux fois, pour déterminer les associations pouvant bénéficier de subsides, selon les critères d'attribution établis par la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

commission, sur le budget de CHF 40'000.- de la Commission. Dix associations ont été retenues pour une subvention spécifique, et 8 associations pour une subvention de fonctionnement. Une association bénéficie d'une subvention extraordinaire. Le budget total a été respecté.

M. Hilty informe qu'il a reçu un dossier du TSHM qui met sur pied un projet de développement au Sénégal impliquant des enfants de Perly-Certoux. Le dossier est arrivé tard, M. Hilty espère qu'il y aura un moyen de soutenir ce projet de voyage en février 2016, sachant qu'un deuxième projet est prévu en 2017.

M. Gorce demande s'il s'agit bien de la FAS'e et du TSHM Aire.

M. Hilty indique que ce TSHM ne savait pas très bien à qui s'annoncer à la commune, M. Hilty a fait le relais.

M. Gorce s'étonne car il a rencontré la FAS'e au début de semaine, elle n'a pas évoqué cette demande.

M. Savigny et Mme Bowman estiment que pour cette année, c'est trop tard, le budget est dépensé.

La discussion se poursuit sur les moyens de rattraper cette demande, ce qui paraît difficile, d'autant que ce projet n'est pas connu. M. Gorce demande à M. Hilty, qui a le contact, de demander au TSHM qu'il lui transmette le projet.

Le Président se fait confirmer qu'en 2016, les décisions de subventions se prendront aux alentours de novembre.

M. Simon précise que les demandes sont acceptées jusqu'au 30 mai 2016, les dossiers sont traités à fin août – début septembre.

Le Président met aux voix le rapport de la Commission.

Par 15 voix « pour », le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission sociale relatif à l'octroi des subventions 2015.

2. Rapport de la Commission des sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2014/2015

M. Hilty, président de la Commission, informe que cinq associations sportives ont déposé des dossiers. Il salue la rigueur avec laquelle les nouveaux membres de la Commission ont validé les dossiers. Les critères ont été respectés. Le budget était passé de CHF 55'000.- à 60'000.-, selon une décision du Conseil municipal prise l'année précédente. Une moyenne de CHF 57.- par junior a été calculée, qui correspond à la moyenne des subventions des 5 dernières années. Ceci permettra aux clubs de toucher une subvention en augmentation si le nombre de juniors augmente.

A M. Simon qui le demande, M. Hilty précise que la subvention est versée par junior, indépendamment du fait qu'il habite ou non la commune.

Mme Maytain prend connaissance que la capoeira n'a plus de juniors. Elle demande quelle est la différence entre un coach Jeunesse & Sport (J & S) et un entraîneur diplômé.

M. Bédert répond qu'un entraîneur a des diplômes correspondant à la catégorie d'âge qu'il veut entraîner. Le coach J & S est son référent qui l'oriente et l'inscrit pour qu'il passe les bons diplômes.

M. Hilty ajoute que le coach J & S a une formation spécifique supplémentaire, qui garantit au club que ses moniteurs sont formés et qu'ils gardent leur licence active.

Le Président fait voter ce rapport.

Par 15 voix « pour », le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2014/2015.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2016

Le Président, qui préside la Commission des finances, rappelle que les Conseillers ont reçu, avec le rapport de la Commission, le tableau des amortissements et immobilisations mis à jour, car il manquait la ligne concernant la délibération N° 3 du 23 avril 2015 relative au remplacement des collecteurs à Perly, dont les amortissements commenceront en 2017. Des données statistiques relatives à la fiscalité de la commune pour 2011 ont aussi été remises aux Conseillers.

A l'occasion de ce premier budget de la législature 2015-2020, le Président réaffirme la prudence avec laquelle le Conseil doit appréhender l'évolution des recettes fiscales des personnes morales, en particulier à partir de 2018. La Commission recommande le vote du budget de fonctionnement et du budget des investissements tels que présenté lors de la dernière séance.

Après correction dans le document du titre de M. Savigny, qui n'est pas maire en 2015, le Président met aux voix le rapport.

Par 15 voix « pour », le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2016.

D. Propositions de l'Exécutif

1. **Délibération N°12-2015** : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2016 et du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit et fait voter la délibération comme suit :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2016 ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu le rapport de la commission des finances du 9 novembre 2015,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 10'389'215.- aux charges et de CHF 10'548'510.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 159'295.-,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'387'960.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 1'228'665.- et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 159'295.-,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 43 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 22'203'000.- aux dépenses et de CHF 437'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 21'765'500.-,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'387'960.-, il en résulte une insuffisance de financement de CHF 20'377'540.-

Le Conseil municipal

décide

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour » :

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 10'389'215.- aux charges et de CHF 10'548'510.- aux revenus, l'excédent de revenu présumé s'élevant à CHF 159'295.-.*
 2. *De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2016 à 43 centimes.*
 3. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2016 jusqu'à concurrence de CHF 20'377'540.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
2. **Délibération N°13-2015** : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'000.- pour les travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux

M. Simon demande la parole. Lors de la séance précédente, il avait entendu M. Trono évoquer des compléments pour la route de Certoux. Ceux-ci ne figurant pas dans ce document, M. Simon annonce qu'il aura de la peine à se prononcer sur cette délibération.

Après avoir fait préciser à M. Simon que c'est de la feuille de route dont il parle, M. Trono indique que ce point est inscrit plus loin dans l'ordre du jour. Ici, la délibération porte sur un projet défini et autorisé. Le Conseil administratif présente cette délibération pour obtenir le crédit afin de réaliser les travaux de mise en zones 20 et 30 km/h dans le village de Certoux. La feuille de route présente des projets futurs, qui feront l'objet de délibérations futures.

M. Simon précise qu'il aurait souhaité connaître la feuille de route d'abord pour pouvoir juger de l'opportunité de faire ce projet-là dans sa forme décrite ici.

M. Gaudin rappelle que ce projet est ancien. Il fait suite aux travaux déjà effectués sur la route de Certoux, pour aménager le centre de village de Certoux.

M. Trono, comprenant que M. Simon n'était pas au Conseil municipal lors des dernières législatures, précise qu'il s'agit d'un ensemble de mesures, la délibération actuelle s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés. Il ajoute encore qu'il s'agit d'un crédit d'engagement complémentaire à un crédit déjà voté en 2009 de CHF 1 million pour la mise en zone 20. Le projet ayant été refusé par l'Etat, il avait fallu retravailler le projet sur l'ensemble, soit sur des zones 20 et 30, ce qui a abouti au projet soumis ce soir, qui complète le coût total du projet qui est de CHF 2'395'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 1'395'000.- POUR LA MISE EN ZONES 20 KM/H (ZONE DE RENCONTRE) ET 30 KM/H DU VILLAGE DE CERTOUX

Vu la politique communale en faveur d'une amélioration de la qualité de l'espace public, répondant ainsi aux préoccupations actuelles de la collectivité pour un environnement plus convivial,

Vu le souhait de canaliser le trafic de transit sur les axes routiers destinés à le recevoir et de proposer des espaces publics de qualité, à l'aide de mesures de modération de trafic,

Vu le souhait de la Commune de Perly-Certoux de créer des zones de modération de trafic, respectivement de rencontre, notamment par la création de zone 20km/h et 30 km/h dans le village de Certoux,

Vu le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.- destiné aux travaux d'aménagement d'une zone 20 km/h à la route de Base sur le tronçon compris entre le chemin de Foulon, la route de Certoux et le chemin du Pont voté par le Conseil municipal le 17 septembre 2009, approuvé le 11 novembre 2009 par arrêté du Conseil d'Etat,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu le dossier de requête en autorisation de construire accordé par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en mars 2013, puis prolongé en février 2015 jusqu'en février 2017,

Vu le rapport de la commission du domaine communal du 10 février 2011,

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 17 mars 2011, du 24 janvier, 14 mars et 20 juin 2013, du 22 janvier et 24 septembre 2015,

Vu la présentation publique du 26 mai 2008,

Vu l'exposé des motifs de novembre 2015 élaboré par le service technique, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres « e » et « m », et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril, sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour »

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'000.- pour les travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux.*
- 2. De comptabiliser ces dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir ce crédit complémentaire ainsi que le crédit voté le 17 septembre 2009 au moyen de 30 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous la rubrique n°62.331, dès 2017.*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1 ci-dessus.*

E. Communications de l'Exécutif

1. Feuille de route du Conseil administratif - législature 2015-2020

M. Trono résume les différents documents qui sont distribués par le Secrétaire aux Conseillers municipaux : la feuille de route, la hiérarchie du réseau routier sur la commune et l'état des parcelles propriétés de la commune.

Il indique que chacun des membres du Conseil administratif présentera la partie de la feuille de route correspondant à son dicastère : lui-même présentera les routes, M. Gorce les projets relatifs aux espaces verts et bâtiments et M. Savigny la partie relative à l'aménagement du territoire et à la mobilité. Une présentation powerpoint situera l'emplacement de chaque projet dans la commune.

Compte tenu de la nature des nombreuses questions qui ont été posées au court de cette présentation, portant essentiellement sur le fond des projets, et de la spécificité de la présentation de cette feuille de route, destinée à montrer les priorités de la législature, seules, les interventions en lien avec le calendrier de la législature et l'ordre de priorités des projets sont retranscrites ci-après.

M. Trono commence la présentation de la partie « routes ».

Prolongement aménagement de la route de Certoux entre le chemin du Relai et le giratoire de la route de Lully : Il s'agit de refaire la partie de la route de Certoux qui se trouve entre les tronçons qui viennent d'être réaménagés, soit le tronçon rte de St-Julien-ch. du Relai et Carrefour de Lully – ch. du Pont. Le projet prévoit la mise en zone 30

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

km/h de ce tronçon. L'étude est lancée dans le 3^e trimestre 2015, la délibération sera soumise au Conseil municipal au 1^{er} trimestre 2017.

Répondant à des questions sur la limitation de vitesse de la route, le Conseil administratif informe qu'il a demandé que les deux tronçons déjà refaits soient également mis en zone 30 km/h.

Rte de Certoux tronçon rte de St-Julien/ch. du Relai-route et collecteurs : Ce tronçon se termine actuellement. La décision de le mettre à 30km/h est encore attendue pour poser les panneaux.

Rte de Certoux tronçon rte de Lully/ch. du Pont : Le chantier se termine ici aussi également, le calendrier de fin des travaux en 2015 est tenu.

Assainissement du bruit routier en fonction des chantiers planifiés : il s'agit d'une obligation légale que la commune met en œuvre à chaque chantier. M. Trono souligne les flèches en traitillés sur le document car cette obligation se met en place en fonction des chantiers. M. Simon précise que la fin est toutefois fixée à 2018, puisque, pour certaines routes, c'est le délai légal de cette obligation. M. Gorce précise que ce délai est fixé pour la mise en conformité de toutes les routes communales et cantonales.

Aménagement routier rte de Certoux - tronçon rte de Base/Tennis : Une autorisation de construire est en cours avec un début des travaux fixé à juin 2016. Le Conseil administratif a décidé de démarrer en début d'année les mises en soumissions et de présenter une délibération au 2^e trimestre 2016, pour démarrer les travaux au 3^e trimestre 2016, avec une fin des travaux au 1^{er} trimestre 2017. Comme des Conseillers municipaux demandent la raison de traitillés sur ce projet, les Conseillers administratifs répondent qu'il s'agit d'une erreur.

Aménagement chemin du Pont : M. Trono indique que le Conseil administratif veut porter son attention sur ce chemin, car tous les aménagements faits sur la route de Certoux aboutissent au chemin du Pont. Pour savoir quoi y faire, une étude doit être lancée, ce qui est prévu au 1^{er} semestre 2016. La délibération interviendrait au 4^e trimestre 2017, pour un début des travaux en 2018.

A ce stade, M. Trono explique que la feuille de route provient d'une réflexion qui s'est organisée comme suit : le Conseil administratif a fait l'inventaire de tous les projets à faire, il a envisagé la faisabilité technique puis une première estimation financière de chaque projet, ensuite il les a priorisés, ce qui donne la planification reflétée dans la Feuille de route. Certains projets ne figurent donc pas sur la feuille de route, l'ordre des projets tient compte aussi de la nécessité de garantir la circulation dans les villages.

Tram (Etat) pour information : Le projet étant celui de l'Etat, la commune n'a aucune prise sur le calendrier. D'où les traitillés sur toute la durée de la législature.

Aménagement routier mise en zone 20km/h village de Perly : Les travaux sont en cours. Le planning est tenu, le chantier devrait se terminer courant 2^e trimestre 2017.

Réfection collecteurs village de Perly : Ce projet va de pair avec celui de l'aménagement routier ci-dessus.

Mise en zone 20 Km/h et 30 Km/h du village de Certoux : Le Conseil municipal vient de voter la délibération. M. Trono informe qu'une seconde délibération viendra devant le Conseil pour la réfection des collecteurs à Certoux. Pour toucher des subventions, la commune a dû déposer un dossier au Fonds d'assainissement (FIA). Le Conseil administratif en attend le retour pour venir avec la délibération.

Réfection collecteurs village de Certoux : Comme annoncé ci-dessus, la délibération au Conseil municipal suivra le retour du FIA, début 2016. Durée des travaux de 15 mois, jusqu'à mi-2017.

M. Trono passe la parole à M. Gorce pour la partie « Espaces verts ».

Création de terrains synthétiques de football et patinoire : M. Gorce rappelle que la législature commençant à mi-2015, la feuille de route contient des projets qui se sont achevés dans le 2^e semestre 2015, ce qui est le cas de ce projet, inauguré le 7 novembre 2015. Quelques travaux d'ajustement restent encore à faire, de même que le petit chemin au bout du terrain synthétique dont il a été question lors de la séance précédente.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Renaturation de l'Aire 3^e étape : Ce projet, qui comprend la création d'un bassin de rétention des eaux, est mené par le canton mais financé par les communes concernées, soit Bernex, Confignon, Perly-Certoux, dans le cadre de la renaturation de l'Aire. Les travaux se terminent à la fin de cette année. M. Gorce invite à aller voir sur place les travaux de renaturation, qui sont une réussite.

Réalisation d'un cheminement piétonnier entre le groupe scolaire et le centre intergénérationnel : L'idée du projet est d'étudier ce qui pourrait être réalisé, sachant que la commune n'a pas la maîtrise du foncier à cet endroit. M. Gorce indique que le Conseil administratif s'est donné toute l'année 2016 pour faire cette étude, sachant que ce cheminement sera surtout utile lorsque le Centre intergénérationnel sera terminé.

Restauration des chemins pédestres : L'objectif est de restaurer les chemins pédestres, existants ou oubliés, comme cela a été fait pour le chemin des Nanpolets, pour favoriser la mobilité douce sur le territoire communal. L'étude se déroulera sur les 3 premiers trimestres de 2016, avec une délibération présentée le 1^{er} trimestre 2017. A M. Cheyroux, qui demande s'il est prévu d'étudier aussi, dans ce projet, ou plus tard, un cheminement piétonnier qui ferait le tour de la commune ou relierait la route de St-Julien au bas de la commune, M. Gorce répond que le Plan directeur des cheminements pour piétons n'inclut pas de ceinture de la commune. Ce projet repose sur les chemins propriétés de la commune. Pour répondre à la demande de M. Cheyroux, il faudrait créer de nouveaux chemins, et donc, cela représente un nouveau projet.

PGEE - travaux nécessaires à la fin de l'étude : Il s'agit d'une étude menée depuis de nombreuses années en collaboration avec d'autres communes. La commune n'est pas pilote de ce projet, qui porte sur la récupération des eaux pluviales. Le Conseil administratif espère parvenir au bout de cette étude en 2016.

Aménagement des bords de l'Aire : Le Conseil administratif espère finaliser cet aménagement d'ici à la fin de cette année, notamment par la pose de barrières.

Aménagement des parcelles chemin des Vignes et route de Certoux (Frentzel) : M. Gorce signale qu'il n'y a pas de délai inscrit, car une commission devrait réfléchir à un projet.

M. Gisiger, président de la Commission de l'aménagement, urbanisme et mobilité, informe que la réflexion sur une utilisation possible de cette parcelle est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission.

Traitement des déchets - Concept d'implantation des éco-points et estimation des coûts de fourniture et mise en place des conteneurs en fonction des nouvelles constructions et opportunités : M. Gorce rappelle qu'une politique de gestion des déchets par des containers enterrés a été définie, que le Conseil administratif compte poursuivre. Ceci, en demandant que des éco-points soient réalisés dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments et en développant cette politique en proposant des endroits d'implantation faciles d'accès. Le projet vise à faire l'inventaire des espaces possibles pour des éco-points, ce qui est prévu jusqu'au 1^{er} trimestre 2016, puis, si les propriétaires sont d'accord, à planifier la construction d'éco-points, ce qui est prévu aux 2^e et 3^e trimestres 2016.

M. Gisiger souhaite que le Conseil administratif étudie le vidage de la benne « ordures ménagères » plus fréquemment que maintenant et son nettoyage, également plus fréquemment. Cela lui semble essentiel pour que les éco-points soient mieux admis par tout le monde.

M. Hilty revient sur le changement des bennes pour leur mettre une pédale, comme cela a été discuté lors de la dernière séance. Il estime que jeter des bennes quasi-neuves pour les remplacer par de nouvelles bennes à pédale est une dépense trop onéreuse.

M. Gorce répond que ce n'est pas le sujet du jour, car il s'agit de présenter une priorisation de projet. Par ailleurs, le Conseil municipal ayant décidé de changer ces bennes, le montant a été mis au budget 2016, qui vient d'être voté.

La discussion se poursuit sur l'opportunité de revenir sur ce sujet. M. Gorce propose le renvoi en commission de cette question.

Le Président fait voter cette proposition :

Par 8 voix « pour », 5 voix « contre » et deux abstentions, le Conseil municipal décide de renvoyer à la Commission de l'environnement l'analyse de l'équipement des bennes des éco-points de pédales.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Reprenant l'examen de la feuille de route, M. Schweizer demande s'il n'y avait pas de projet concernant la renaturation ou autre de la Lissole.

M. Gorce répond que le Conseil administratif n'a pas de projet, mais dans le Plan directeur communal il existe effectivement une ligne sur la Lissole.

A M. Cheyroux, qui demande s'il est prévu un projet autour du ruisseau des Crottets, M. Gorce répond que la feuille de route distribuée aux Conseillers municipaux ne contient pas de projet sur la renaturation du nant des Crottets.

M. Gorce débute la présentation de la partie « Bâtiments ».

Ancienne gendarmerie : M. Gorce rappelle que ce bâtiment, acheté par la commune, était envisagé pour une future crèche. Un mandat d'architecte a été lancé. Entretemps, la discussion est venue avec le projet Bourgeois. Le mandat d'architecte incluait la possibilité de faire la crèche à un autre endroit. Pour l'instant, le projet de mandat d'architecte est en stand-by. Il conviendra de réfléchir à ce que la commune peut faire de ce bâtiment. La Commission des bâtiments ira le visiter.

Maison de la Douane : Le gros œuvre est terminé à la fin de cette année 2015 et le bâtiment est hors d'eau, ce qui permettra de commencer les travaux de second œuvre en 2016. Le planning est respecté, la fin des travaux est prévue à mi-2017, comme convenu.

Transformation Mairie et extension : M. Gorce rappelle qu'une première étude avait été réalisée il y a quelques années sur la transformation de la Mairie, que le Conseil administratif a reprise. Mais, compte tenu de l'évolution de la commune, comme le prévoit le Plan directeur communal, ce projet est obsolète. Il faut donc commencer par évaluer les besoins futurs, ce que l'administration communale doit faire en regardant et comparant avec les communes similaires ou plus grandes. L'accessibilité au bâtiment doit aussi être améliorée, son efficacité énergétique aussi. L'estimation des besoins occupera l'année 2016, une étude démarrerait en 2017 sur trois trimestres. La délibération au Conseil municipal pourrait être présentée au 2^e trimestre 2018, avec un début des travaux à mi-2018 pour une durée, estimée, d'un an.

Entretien lourd du groupe scolaire, y.c. projet étude extension restaurants scolaires : Le bâtiment étant ancien, il nécessite un certain nombre de travaux. Une étude a été lancée pour un audit complet du bâtiment, en plus de l'audit énergétique. L'étude n'a pas pu démarrer comme le Conseil administratif le souhaitait car le mandataire s'est retiré du projet. Le Conseil administratif doit retrouver un mandataire. Si tout va bien, l'étude est planifiée pour le 2^e trimestre 2016. Après la demande d'autorisation de construire et la mise en soumission des travaux, une délibération au Conseil municipal est prévue à fin 2017. Les travaux se réaliseront ensuite par étape, car il n'est pas possible de fermer l'école pour les mener.

Parcelle Bourgeois : Actuellement, le projet est dans sa phase acquisition et études, avec un début des travaux planifiés au 3^e trimestre 2016. M. Gorce souligne que ce délai étant court, le Conseil administratif se réserve de demander une prolongation de l'autorisation de construire s'il devait constater son impossibilité à le tenir. Envisagés dès le 4^e trimestre 2016, les travaux prendraient fin au 1^{er} semestre 2019.

Projet de couverture du court N°3 : Les études pourraient démarrer au 1^{er} trimestre 2016 et, après l'autorisation de construire et la mise en soumission, la délibération serait présentée au 1^{er} trimestre 2017 et les travaux suivraient jusqu'au 3^e trimestre 2017. M. Gorce précise que le projet est présenté plus loin dans l'ordre du jour.

Rénovation du Club House Tennis : Le projet a déjà été présenté au Conseil municipal. Les travaux ont commencé et se poursuivront en 2016, sous réserve de l'étude du type de production de chaleur.

Couvert de Certoux - nouveau système de fermeture (coupe-vent) : Le principe a déjà été présenté au Conseil municipal. La délibération pourrait être soumise au Conseil municipal dès le 1^{er} trimestre 2016, avec des travaux, assez brefs, qui occuperont le 2^e trimestre 2016.

Etude énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux : Il s'agit d'une obligation faite à la commune de mesurer si les bâtiments répondent aux normes en matière d'énergie. Les deux bâtiments les plus énergivores font l'objet d'une étude plus détaillée, planifiée jusqu'au 1^{er} trimestre 2016.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Four à pain - nouveau système de fermeture (coupe-vent) : Ici, le projet vise à étudier le système le plus adéquat pour ce bâtiment, développé sur celui mis en œuvre au Couvert. L'idée du Conseil administratif est de développer ce projet courant 2016, soit juste après celui du Couvert.

A M. Blanchard, qui demande si la salle du Théâtre est incluse dans le projet de réaménagement de la Mairie, M. Gorce répond que cela fait partie des pistes. D'autres pistes sont liées au groupe scolaire et à son extension, notamment en utilisant le préau arrière de l'école. Mais, les restaurants scolaires ont aussi besoin de place, une salle de spectacle pourrait y être développée, il n'y a rien d'arrêté. Il n'y a même pas encore d'études. M. Gorce annonce que le Conseil administratif reviendra de toute façon avec les potentialités devant le Conseil.

Mme Bowman indique qu'elle a vu dans le budget 2016, déjà un montant prévu pour le nouveau système de fermeture coupe-vent du Four à pain. Elle s'inquiète de savoir si le Conseil pourra encore décider ou si ce projet est déjà décidé. M. Gorce répond que le projet fera l'objet d'une délibération au Conseil municipal, ce projet étant inscrit au budget d'investissement, et non de fonctionnement.

M. Gorce passe la parole à M. Savigny pour la présentation de la partie « Aménagement et urbanisme ».

Zone en Mouraz : M. Savigny rappelle que le projet de déclassement de la zone en Mouraz a été refusé par le Grand Conseil. C'est essentiellement la partie prévue pour les activités sportives qui a généré ce refus : Le Conseil fédéral venait de reprocher au canton de sacrifier des zones d'assolement, les députés n'ont pas voulu procéder à une modification de cette zone pour cette raison-là. Mais, dans la zone, une surface était dévolue à l'agrandissement du cimetière et à une zone d'équipements publics. Le Conseil administratif se propose de revenir avec un projet de déclassement pour ces deux points, dès le début 2016. Le précédent projet ayant duré une dizaine d'années, la feuille de route présente des flèches pour indiquer une durée incertaine.

Plan de site pour Perly et Plan de site pour Certoux : M. Savigny indique que ces projets s'inscrivent dans la problématique des autorisations de construire délivrées par l'Etat, à des constructions qui ne respectent pas l'identité villageoise, et n'ont pas une intégration optimale. La commune n'ayant pas de plan de site, qui aurait un caractère obligatoire, les services de l'Etat n'ont pas de moyen de contrôle dans le cadre de la procédure d'examen des autorisations de construire. M. Savigny lit quelques lignes sur ce que la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) prévoit pour ces plans de site :

Ces plans et règlements déterminent notamment :

- a) les mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux, telles que : maintien de bâtiments existants, alignement aux abords de lisières de bois et forêts ou de cours d'eau; angles de vue, arborisation;*
- b) les conditions relatives aux constructions, installations et exploitations de toute nature (implantation, gabarit, volume, aspect, destination);*
- c) les cheminements ouverts au public ainsi que les voies d'accès à un site ou à un point de vue;*
- d) les réserves naturelles.*

M. Savigny poursuit sur le fait que ces plans de site peuvent être lancés par l'Etat ou initiés par les communes, ce qui est proposé ici pour Perly et également pour Certoux. La procédure d'adoption d'un plan de site prévoit que la Commission des monuments et sites (CMNS) intervienne aussi, pour dire ce qui est digne d'être sauvegardé ou non.

A M. Cheyroux qui demande quelle est la valeur ajoutée d'un plan de site compte tenu du coût de l'étude pour l'établissement d'un tel site, M. Savigny explique que cela assure à la commune une maîtrise de ce qui se réalise sur son territoire, ce qu'elle n'a pas pour l'instant. Le plan de site, qui doit être accepté par l'Etat, devient une base légale que l'Etat doit faire respecter dans les autorisations.

M. Gisiger donne son résumé de cette feuille de route. Il voit, comme grand axe, le projet Bourgeois, car selon lui, ce projet va débloquent toute une série d'autres soucis que la commune a, comme gagner de l'espace pour la Voirie, le jardin d'enfants qui n'est plus aux normes, et l'école est une autre priorité car la commune n'est pas dans les normes actuellement. La Mairie suivra derrière, un certain nombre de ses problèmes seront réglés aussi avec le

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

projet Bourgeois. Au niveau routes, la commune a fait le maximum de ce qu'elle peut faire. Le reste est hors du contrôle de la commune, comme la route de desserte.

M. Savigny conteste que le jardin d'enfants ne soit pas dans les normes, il l'est tout à fait pour accueillir des enfants. M. Gisiger corrige, il parlait effectivement du bâtiment et des normes énergétiques, le bâtiment ne répondant pas aux normes énergétiques. M. Savigny répète que le bâtiment est tout à fait sûr pour l'accueil d'enfants.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h08 pour une pause de 5 minutes.

La séance reprend à 22h16.

2. Divers

a. Projet de déménagement de la caserne des pompiers

M. Gorce explique qu'une collaboration existe entre les deux compagnies de pompiers volontaires depuis 2007. Notamment, elles se partagent les piquets et un véhicule, la Lissole. La collaboration se passe bien. Les deux commandants ont approché leur commune respective pour évoquer un rapprochement encore plus important, portant sur un partage d'équipements et de matériel, d'un budget qui serait ventilé en deux colonnes, une par commune. Le partage de l'équipement n'a de sens que si le matériel se trouve en un même lieu. M. Gorce souligne que la démarche ne vise pas la fusion des compagnies, ce qui n'est pas le souhait des compagnies même et les exécutifs des deux communes ne souhaitant pas forcer une fusion. Les deux Amicales subsisteraient également. Il se trouve que la compagnie de Bardonnex va déménager dans un bâtiment artisanal, en cours de construction sur la commune de Bardonnex, mais à un emplacement central si on prend en compte le territoire des deux communes. La proposition faite par les commandants vise un déménagement de la compagnie de Perly-Certoux dans les mêmes locaux que la compagnie de Bardonnex. L'avantage serait de regagner de l'espace sous l'école, actuellement occupé par le matériel des pompiers, pour y mettre le matériel des espaces verts qui occupe actuellement une surface louée au garage Bourgeois. La démolition du garage Bourgeois laisse la commune sans solution pour reloger ce matériel.

M. Gorce montre un plan d'architecture du bâtiment qui serait réalisé au chemin des Epinglis sur la commune de Bardonnex. Il y aurait l'espace suffisant pour y loger aussi l'Amicale des pompiers. La commune de Bardonnex n'a pas encore finalisé le coût de ce bâtiment, il n'est pas possible de connaître le prix de la location. Toutefois, Bardonnex attend de savoir si Perly-Certoux est intéressée ou non par un espace dans son futur bâtiment.

M. Gorce rappelle les avantages de ce partenariat en soulignant aussi qu'en cas d'achat d'un gros véhicule, le coût serait partagé selon une clé de répartition à définir. Le budget, comme les nominations de commandant resteraient toutefois la prérogative de chacune des communes pour sa compagnie. Il faudrait payer une location à Bardonnex et il y a un coût d'aménagement puisque l'espace est aménageable au gré du preneur.

M. Gorce indique que le Conseil administratif attend de savoir si le Conseil municipal donne son accord de principe pour poursuivre ce projet de rapprochement et d'installation dans un même bâtiment.

M. Gisiger rappelle que la location payée par la commune pour le garage Bourgeois va tomber. Elle peut être dépensée pour Bardonnex, c'est un coût neutre.

Tout dépendra de la location demandée par Bardonnex, souligne M. Gorce, qui indique que la location chez Bourgeois est de CHF 36'000.- pour 254 m² loués dans ce bâtiment.

M. Roux propose une autre idée : mettre le matériel à Bardonnex et laissez les pompiers à Perly-Certoux.

M. Gorce répond que ce n'est pas intéressant car cela voudrait dire qu'il faut aller chaque fois chercher le matériel à Bardonnex. Il manque l'idée du rapprochement des compagnies comme les deux compagnies le proposent.

M. Cheyroux estime que le déménagement des pompiers de Perly-Certoux à Bardonnex aura un impact en termes d'image, sur la population. M. Cheyroux mesure que l'emplacement de la future caserne se trouve à un pont de Perly-Certoux, ce qui fera voir le déménagement autrement que favorablement, si les pompiers doivent intervenir en première urgence, ce qui est le cas, et s'il y a un problème sur le pont. M. Cheyroux pense que le rapprochement

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pourrait se faire au niveau des fonctionnalités, soit au niveau des commandants, ou de la maintenance ou du prêt de matériel, sans que cela ne nécessite un déménagement physique de la compagnie.

M. Gorce rappelle que la demande vient des commandants, qui connaissent les temps d'intervention et qui estiment que ce rapprochement est fonctionnel.

M. Gaudin rappelle que les pompiers ne sont pas des professionnels, la question de la distance n'est pas relevante puisqu'ils n'attendent pas l'alerte dans leur caserne. Les compagnies sont demandeuses, il ne voit pas pourquoi on leur mettrait des bâtons dans les roues.

M. Bédert souligne que les pompiers volontaires ne peuvent pas intervenir si les professionnels ne sont pas présents. Les volontaires assistent les professionnels en cas de gros incendie. Et souvent, les professionnels sont sur les lieux avant les volontaires.

M. Gorce ne serait pas aussi affirmatif que M. Bédert sur ce dernier point.

M. Trono demande qu'on salue la réflexion de ces deux compagnies, qui ont dépassé l'esprit de clocher. Ici, la demande vient des chefs des compagnies, la situation est favorable, les conditions sont réunies pour un rapprochement, il serait dommage que le politique ne suive pas.

Mme Maytain, après avoir eu confirmation qu'il existait des communes qui ont déjà fusionné leurs compagnies dans le canton, demande pourquoi la fusion n'est pas carrément envisagée.

M. Gorce répond par le sentiment d'identification à la commune, qui demeure important dans les compagnies. Etant donné le nombre de choses que les compagnies font en commun, notamment l'inspection annuelle, peut-être que la fusion viendra plus tard.

Mme Maytain demande si les deux compagnies ont beaucoup de matériel en doublon.

M. Gorce répond qu'elles partagent déjà passablement de matériel. Un inventaire dira exactement quoi.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le principe d'un rapprochement entre les deux compagnies de pompiers et ce projet de partager un bâtiment sur la commune de Bardonnex.

Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le principe d'un rapprochement entre les deux compagnies de pompiers des communes de Perly-Certoux et Bardonnex et donne son accord pour que le Conseil administratif aille de l'avant avec l'idée d'un bâtiment partagé avec la Compagnie de Bardonnex sur la commune de Bardonnex.

b. Couverture du court N°3 du tennis

M. Gorce rappelle qu'au début 2014, l'Exécutif avait reçu une demande du Tennis Club de Perly-Certoux (TCPC) de couverture pour un court de tennis, qui avait été présentée au Conseil municipal en décembre 2014. L'idée était de favoriser la pratique du tennis y compris en hiver. Plusieurs options avaient été proposées, dont la bulle mais le TCPC ne l'avait pas été retenue car cette solution n'est ni écologique ni économique. Une option de couverture en bois avait été préférée, sans façade latérale à CHF 500'000.- ou avec façade latérale à CHF 600'000.-, sur le court N° 3. La solution sans façade latérale était la préférée du TCPC, qui avait visité un club de tennis qui en disposait et en était satisfait.

Le Conseil administratif a donc donné suite à ce projet de couverture et obtenu une dérogation car une partie du court N° 3 se trouve en zone de verdure, inconstructible. Lors du dernier Conseil, quelques voix ont mis le flou dans l'esprit du Conseil administratif, en revenant avec le projet de bulle. Le mandat d'étude n'est pas le même pour une charpente en bois ou pour une bulle, il n'est pas économique d'étudier les deux. M. Gorce a donc sollicité le préavis de la Commission des bâtiments sur ce sujet.

Mme Maytain, présidente de la Commission, estime que, pour les commissaires, l'étude pour la bulle ne devrait pas être demandée au Conseil administratif principalement parce que le TCPC a choisi la structure en bois.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty réitère que le Conseil municipal devrait avoir toutes les solutions en main pour pouvoir décider laquelle est la mieux adaptée par rapport à la demande du club. La structure ouverte pourrait ne pas être la bonne option à l'usage.

Mme Maytain rappelle que les membres du Comité du TCPC n'ont pas fait la demande de la bulle, il n'est pas nécessaire de créer un besoin.

M. Hilty estime que le TCPC a réduit sa demande, notamment en termes de coût, pour faciliter l'acceptation de son projet par le Conseil municipal. Il insiste pour que le Conseil ait tous les coûts de toutes les options en main pour décider.

M. Gorce précise que les coûts ne sont pas encore affinés. A priori, la réalisation d'une bulle dans le secteur de la renaturation de l'Aire paraît difficile, plus risquée en tous les cas que la charpente en bois.

M. Melo estime que le Conseil doit agir avec le tennis comme avec le football. La demande des utilisateurs a été exprimée, le Conseil doit étudier la demande exprimée. Cela a été payant pour le foot.

M. Cheyroux demande s'il est pertinent de penser à mettre une installation photovoltaïque sur un toit plat. Il est favorable à ce que la commune adopte ce réflexe de penser à intégrer ce genre d'installation dans ses bâtiments communaux.

M. Gorce doute que ce soit possible sur une bulle et aussi sur une charpente. Il y aurait une augmentation des coûts aussi. Il précise que M. Cheyroux est le premier à exprimer cette demande de réflexe écologique pour la commune.

M. Melo indique qu'il aimerait amener cette réflexion à la commission Environnement.

M. Trono estime que l'étude qui sera lancée pour cette charpente en bois pourrait intégrer diverses options, comme une fermeture latérale. Revenant sur la bulle, il souligne l'absence déjà cruelle de place pour du matériel, il se demande où on va mettre la bulle en été, et quel sera ses coûts de montage et démontage...

La discussion close, le Président fait voter comme suit :

Par 14 voix « pour » et une voix contre, le Conseil municipal donne son approbation pour la poursuite de l'étude d'une couverture en bois pour le court N° 3 du tennis club.

c. Délibération « Garage Bourgeois SA » : délai référendaire passé

M. Savigny annonce que le Département présidentiel a confirmé que la délibération susmentionnée était entrée en force, le délai référendaire ayant abouti sans opposition.

d. Dépassements de crédit : sèche-cheveux et W.-C à la piscine

M. Savigny informe que des frais imprévus ont dû être faits dans les vestiaires de la piscine, qui ont engendré des dépassements de crédit.

e. Présentation publique du projet du tram par l'Etat

M. Savigny informe que l'Etat lance une consultation publique qui démarre avec une conférence de presse du Conseil d'Etat le 3 décembre 2015 à Plan-les-Ouates. Dans chaque commune concernée, une présentation publique du projet aura lieu, soit le 9 décembre 2015 à Perly-Certoux entre 15h et 19h. Des plans seront exposés et des personnes seront présentes pour répondre aux questions. Un flyer informera les riverains du tram de cette présentation.

M. Trono ajoute que la séance sera publique. Les riverains concernés auront une information plus ciblée.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- f. Réponses aux questions posées lors de la séance du 29 octobre 2015
- i. Propriété du chemin jouxtant l'Espace 267 (M. Delaude) : M. Gorce informe que ce chemin est nettoyé occasionnellement par le SEVE. Le Conseil administratif a demandé qu'il soit intégré dans les tournées hebdomadaires de levées des poubelles. Le chemin se trouve sur la parcelle 267.
 - ii. Patinoire synthétique (M. Bédert) : M. Trono rappelle qu'une barrière définitive sera posée.
 - iii. Ouverture de la patinoire à l'école (Mme Baudet) : M. Trono redit que l'école aura accès à la patinoire mais une procédure est en cours pour régler l'horaire et la gestion du matériel.
 - iv. Toit des jeux du parc Quédan (Mme Baudet) : M. Trono informe qu'un contrôle va être effectué des jeux et de leur solidité par le constructeur de ces jeux.
 - v. Parc Quédan et passage de véhicules sur le chemin du Quédan (M. Cheyroux) : Le Conseil administratif propose de renforcer les contrôles de la police municipale, sachant que ce chemin est interdit aux véhicules. Il n'y aura pas de barrières supplémentaires. Les enfants restent sous la surveillance des parents.
 - vi. Banc à proximité des jeux vers le mini-tennis (Mme Maytain) : M. Gorce informe que le banc a été installé.
 - vii. Places de parking sur la route de Certoux et voitures tampons (M. Bédert) : M. Trono informe qu'une demande a été déposée pour des places limitées à 4h, pour éviter les voitures tampons.
 - viii. Parking de la salle omnisports surchargé (Mme Baudet) : M. Trono informe que le Conseil administratif a décidé de déposer une demande pour que ce parking passe en zone de 4 h. La limitation sera valable aussi pour les enseignants.
- M. Melo se dit satisfait de cette solution, car à Bernex un système de macarons a été mis en place pour les enseignants, qui n'en sont pas contents.
- M. Bédert souligne que la limitation c'est bien mais que des contrôles sont nécessaires.
- M. Gorce indique que, si des contrôles doivent être faits, ils toucheront aussi des conducteurs à plaques suisses. Mais, pour l'instant, le Conseil administratif n'a pas de mandat clair du Conseil municipal pour changer les missions de la police municipale en lui demandant de faire du contrôle de stationnement général.

F. Propositions individuelles & questions

1. Rencontre avec le Conseil municipal de Bardonnex et visite du Musée de l'Ordre de Malte.

M. Gaudin souhaite prendre la température du Conseil municipal sur une idée de la Commission culture et loisirs d'organiser une sortie avec les Conseillers municipaux de la commune de Bardonnex. Il existe un Musée de l'Ordre de Malte, ouvert sur demande, et la Commission organiserait une visite de ce musée associée avec une rencontre du Conseil municipal de Bardonnex.

Personne ne la contestant, cette proposition est acceptée tacitement par les membres présents du Conseil.

2. Eclairage du passage piétons du chemin du Relai

M. Bédert indique que les candélabres placés sur le passage piétons du nouveau mail piétonnier sont trop faibles. Les piétons sont mal éclairés.

3. Sécurité sur les chemins agricoles

M. Hilty demande que l'on étudie un système de fermeture de ces chemins aux véhicules, par une borne ou autre, qui laisserait passer les véhicules agricoles uniquement.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono demande qu'on attende de voir comment les nouvelles mesures de la route de Certoux vont agir.

M. Hilty estime que le chemin des Vignes est un endroit privilégié de la commune, qu'il faut vraiment le mettre hors du passage des voitures.

Finalement, la décision est prise de renvoyer cette question aux Commissions des routes et de la sécurité.

Par 14 voix « pour » et une voix contre, la question de l'analyse des moyens de régler les problèmes de circulation des voitures sur le chemin des Vignes est renvoyée aux Commissions des routes et de la sécurité.

4. Félicitations

M. Bédert félicite le Conseil administratif pour l'organisation de l'inauguration de la zone sportive et de détente le 7 novembre 2015. La journée a été appréciée par tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h35.

Le Président du Conseil
Raphaël Prina

Le Vice-président du Conseil
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé